

Département de la  
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 6 Mai  
1957

Vente des Banques de l'  
ancien Marché Champlain

57060

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six mai 1957,  
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session  
ordinaire d'après convocations faites le 2 Mai 1957

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnau  
Couzinet, Gaussel, Pougot, Laurent, Guillaud, Counil, Brotreau, Barrière  
Domecq, Etcheber, Bourdeille, Marteau, Nelle Pouché, MM. Rochedereux,  
Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.

Représentés : M. Barrot par M. Reutin

Les Conseillers présents formant la majorité des membres  
en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du  
5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire  
pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été  
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission du Commerce et celle des Finances avaient proposé  
qu'il soit procédé à un appel d'offres pour la vente des banques du Marché  
Champlain. Les résultats faisaient ressortir à un prix moyen de 600 à  
1.000 francs, la Commission des Finances a autorisé à faire cette vente aux  
meilleures conditions, soit environ 1.000 francs. Un certain nombre de banques  
en mauvais état ( cassées ou banques de poissonniers ont été vendus à un  
prix inférieur).

La vente des 75 banques a produit la somme de 69.700 francs. La Commission des Finances a approuvé l'opération

LE CONSEIL Municipal

CONSIDERANT que les banques de l'ancien marché au nombre de 75 étaient inutilisables par la Ville de Royan pour l'un quelconque de ses marchés

Vu l'état des ventes dressé par les Services Municipaux faisant ressortir pour les 75 banques un produit de 69.700 francs.

Vu l'avis de la Commission des Finances

Approuve

L'état des ventes joint à la présente délibération

demande

à Monsieur le Receveur Municipal de bien vouloir porter le produit de cette vente  
ce montant à 69.700 francs au chapitre VIII, art. 9 "Recettes accidentielles de  
ventes diverses".

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an susdit  
et signé au registre N°. les membres présents.

POU EXTRAIT COMPOSÉ  
par le Maire

L'Adjoint Délégué,



*Herry*

VU

Rochefort s/Mer le 23 Mai 1957  
Le Sous-préfet : Minable.

POU EXTRAIT COMPOSÉ

ROYAN, le 4 Juin 1957

par le Maire

L'Adjoint Délégué,



*Herry*

## VENTE DES BANCOS DE L'ANCIEN MARCHÉ

ETAT des ventes réalisées sur offres cachetées  
 (annexe à la délibération du 6 Mai 1957)

M. CARION, 35 rue Front de Mer à Royan - 2 bancos à 1.000 frs	2.000 frs
M. DURARD, St Palais, 1 banc à 1.000 frs - 2 bancos détériorés à 500	2.000
Mme LABARDE Maisonfort Royan - 2 bancos à 1.000 f	2.000
M. LAIRUE - Chemin de La Lasse Royan 2 bancos à 1.000 f	2.000
M. GARNIER, Boulev. Briand à Royan - 2 bancos à 1.000 f	2.000
M. ROYA Jules, La Triloserie à Royan - 2 bancos à 1.000	2.000
M. BOUYER Michel, rue P. Doumer à Royan - 3 bancos à 1.000	3.000
M. HACCI Rémy, rue du Chay à Royan - 1 banc à 1.000	1.000
M. DELPRCH Marchal, Bd A. Briand à Royan - 4 bancos à 1.000	4.000
M. GRAY à Arvert - 5 bancos à 1.000	5.000
M. ROSEND, Marché de Pontaillac à Royan, 6 bancos à 1.000 + 2 à 750 frs	7.500
M. Grism Léon à St Georges de Didonne - 2 bancos à 1.000 f	2.000
M. GRAY Abel à Gémozac - 4 bancos à 1.900 fr + 1 à 400	8.000
M. LAMOURUX, Maraîcher à Neursac - 2 bancos à 1.000	2.000
Mme Normandin, boulevard de la Ferche à Royan - 1 banc à 1.000 2 bancos à 750 f	2.500
M. GUICHAGUA, toute de Rochefort à Royan 7 bancos à 1.000 + 2 à 500 frs	8.000
<u>Mai</u> : M. VINET, primeur rte de Rochefort Royan 4 bancos à 1.00 + 1 banc à 200	4.200
M. ERABLE Lucien, 4 rue des Gardes à Royan, 3 bancos à 1.000	3.000
<u>Avril</u> : M. GERZAT William, st Palais s/Mer 4 bancos à 1000	4.000
Mme Delpech, Bd A. Briand à Royan 1 banc à 1.000 + 7 ( mauvais état) 2.500	3.500
TOTAL GENERAL :	69.700 frs

ARRÊTE le présent état à la somme de SOIXANTE NEUF MILLE SEPT CENT FRANCS

POUR COPIE CONFORME  
 Royan, le 4 Juin 1957  
 Pr le Maire  
 L'Adjoint Délégué,

*[Signature]*



Pr le Maire  
 L'Adjoint Délégué,

*[Signature]*